



Protocole sanitaire

MISE À JOUR AU 24 JANVIER 2022

SAINT  CLAIR

Le goût de la rencontre



LES PRÉREQUIS



Masque et gel
hydroalcoolique
obligatoires pour tous
avant, pendant et
après l'événement



Gestes barrières
et distanciation
physique d'1m en
toute circonstance



Désinfection des
points de contact et
aération des lieux



Affichages
réglementaires et
charte sanitaire des
collaborateurs



Téléchargement application
« TousAntiCovid » fortement
recommandé



Contact tracing
facilité avec un QR
Code par event

OU



Coordonnées des personnes
présentes sur un événement (invités
et prestataires) mises à disposition
des autorités en 1h

Protocole sanitaire des Traiteurs Organisateurs de Réceptions

A PARTIR
DU 24
JANVIER
2022



2000 pers. en
intérieur et 5000 pers.
en extérieur pour les
ERP de type L, X et PA



Pass VACCINAL
obligatoire pour les
invités et le personnel



**Repas ou cocktail
en consommation
assise obligatoire**



Aucune
restriction
pour les tables



**Pistes de danses
interdites**

A PARTIR
DU 2
FÉVRIER
2022



Levée des
jauges



Pass VACCINAL
obligatoire pour les
invités et le personnel



Repas ou cocktail
en consommation
assise obligatoire



Aucune
restriction
pour les tables



Pistes de danses
interdites



**Fin de l'obligation
du port du masque
en extérieur**

A PARTIR
DU 16
FÉVRIER
2022



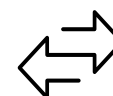
Pass VACCINAL
obligatoire pour les
invités et le personnel



**Cocktail debout
autorisé en intérieur
et en extérieur**



**Pistes de danses
autorisées**



Recommandations
Mobiliers de confort et
Sens de circulation
devant les postes de
service pour contrôler
les flux d'invités



Aucun
produit à
partager

Le protocole s'applique également aux lieux privés.
Les phases et mesures peuvent être modifiées par le Gouvernement en fonction de la situation sanitaire locale.



La disposition visant à dispenser de port du masque les personnes présentes dans les établissements soumis au pass sanitaire a été supprimée par le décret du 25 novembre 2021.

Port du *masque*

Il est obligatoire, en intérieur ainsi que lors des déplacements au sein des établissements recevant du public (ERP) donc sur les réceptions pour :

- Le personnel
- Les personnes accueillies de 6 ans et plus

EN CONFIGURATION 'CONFÉRENCE' OU 'RÉUNION'

Le port du masque est également obligatoire dans ce type de configuration.

DANS LES ESPACES EXTÉRIEURS

A partir du 02 février 2022, le port du masque en extérieur n'est plus une obligation.



Pass vaccinal

Le pass sanitaire est devenu le pass vaccinal pour les personnes âgées de plus de 16 ans.

Le pass vaccinal consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve de schéma vaccinal complet, d'un certificat de rétablissement de moins de six mois ou d'un certificat de contre-indication à la vaccination.

Le pass sanitaire « activités » demeure en vigueur pour les mineurs âgés de 12 à 15 ans.



CLIENTÈLE ÉTRANGÈRE

*En attente d'informations
complémentaires*

CONDITIONS DE VALIDITÉ

Pour disposer du « pass vaccinal », il convient de présenter l'une de ces trois preuves :

- Un certificat de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet, dose de rappel comprise dans le délai imparti (les adolescents de 16 et 17 ans sont toutefois, à ce stade, dispensés de la dose de rappel pour activer leur pass vaccinal)
- Un certificat de rétablissement au Covid-19 datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois
- Un certificat de contre-indication médicale faisant obstacle à la vaccination.

Les personnes s'engageant dans un parcours vaccinal jusqu'au 15 février 2022 ont la possibilité temporaire de bénéficier d'un « pass vaccinal » valide, à condition de recevoir leur deuxième dose dans un délai de 4 semaines et de présenter un test négatif de moins de 24h.

Le « pass vaccinal » ne s'applique pas aux mineurs âgés de 12 à 15 ans. C'est donc le « pass sanitaire » - qui inclut la possibilité supplémentaire de présenter la preuve d'un test négatif de moins de 24h - qui demeure en vigueur pour cette tranche d'âge.

Le pass vaccinal est applicable aux personnes et aux salariés qui interviennent dans ces lieux, établissements, services ou événements, et sont en contact avec le public.



SAINT  CLAIR

*Des questions au sujet de
votre prochain événement ?*

**Contactez directement
votre Event Manager dédié**

01 46 02 88 88

CONTACT@SAINTCLAIR.COM



@saintclairletraiteur

WWW.SAINTCLAIR.COM